



GRANDS ÉVÉNEMENTS CIRCULATION



Lors de grands événements, la Direction du service de police se réserve le droit d'apporter des modifications à la circulation habituelle. Le cas échéant, une signalisation appropriée est mise en place. Voici des événements qui auront prochainement un effet sur la circulation :

Fête du Canada – Le vendredi 1^{er} juillet 2016

Information : www.pc.gc.ca/levis

Village en Arts – Du 1^{er} au 3 juillet 2016

Information : www.villageenarts.com

Transat Québec–Saint-Malo – Du 2 au 13 juillet 2016

Information : transatquebecstmalo.com

Info fermeture de rues : ville.levis.qc.ca/circulation

Pour suivre l'actualité de votre ville (avis de faire bouillir, fermetures de rues, etc.), abonnez-vous aux alertes de contenu au ville.levis.qc.ca/alertes ou à la page Twitter au twitter.com/villedelevis.

Pour connaître tous les événements qui se tiennent sur le territoire lévisien : visitezlevis.com

Attention à la berce du Caucase Signalez les plants

La Ville de Lévis rappelle à la population l'importance de lui signaler la présence de plants de la berce du Caucase sur le territoire. Qu'elle soit présente sur un terrain public ou privé, la Ville de Lévis pourra prendre les mesures nécessaires pour éradiquer la plante.

La berce du Caucase est une espèce exotique envahissante nuisible à la santé publique. Elle peut provoquer des blessures douloureuses ressemblant à des brûlures et même la cécité, en cas de contact avec les yeux.

Un seul plant peut produire plusieurs milliers de graines qui se propagent très rapidement, représentant un grand risque de migration. Si vous croyez avoir aperçu une berce du Caucase, écrivez à environnement@ville.levis.qc.ca, idéalement en envoyant une photo de la plante avec sa localisation. Vous pouvez aussi joindre le service à la clientèle au 418 839-2002.

Pour des détails sur la plante et savoir comment la reconnaître, visitez le ville.levis.qc.ca, section, *Environnement et collectes*, rubrique *Plantes exotiques envahissantes*.

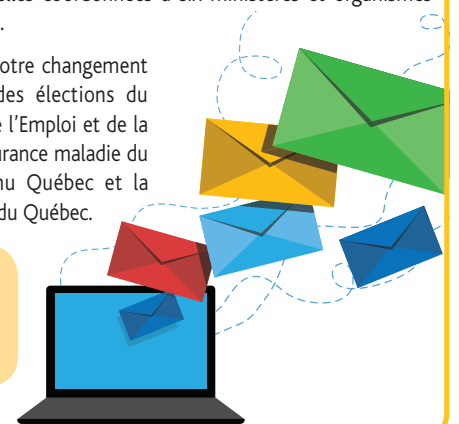


Le Service québécois de changement d'adresse : faire d'une pierre six coups !

Lors d'un déménagement, le Service québécois de changement d'adresse (SQCA) vous permet de transmettre vos nouvelles coordonnées à six ministères et organismes gouvernementaux en même temps.

Le SQCA peut ainsi informer de votre changement d'adresse le Directeur général des élections du Québec, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Régie de l'assurance maladie du Québec, Retraite Québec, Revenu Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le SQCA est offert en ligne au www.gouv.qc.ca ou par téléphone, au 418 644-4545.



SORTEZ VOTRE VISITE!

Procurez-vous le guide touristique de la ville et invitez vos convives à découvrir tout ce qu'il y a à voir, à faire et à savourer à Lévis!

GUIDE GRATUIT

Commandez-le dès maintenant sur visitezlevis.com ou au 418 838-6026



Info Services Communautaires

- Confidentiel;
- Réponse humaine multilingue;
- 7 jours sur 7: du lundi au vendredi de 8h à 21h et la fin de semaine de 8h à 18h.

www.211quebecregions.ca



Vous déménagez bientôt? Pensez à l'écocentre!

Votre déménagement approche? Pensez à apporter les meubles et les matelas dont vous souhaitez vous débarrasser à l'écocentre. Ils y seront récupérés ou dirigés vers le réemploi. Les écocentres acceptent en autres les articles suivants sans frais:

- Matelas, divans et autres meubles rembourrés
- Meubles sans vitre ni miroir
- Appareils réfrigérants
- Électroménagers
- Téléviseurs et autres appareils électroniques
- Pneus usagés
- Vieux pots de peinture et autres résidus domestiques dangereux

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées aux écocentres ainsi que les horaires d'ouverture, consultez le site internet de la Ville.

L'écocentre de Lévis est situé au 3443, rue de Vulcain et celui de Saint-Lambert-de-Lauzon au 517, rue Saint-Aimé.

Pour plus d'information, communiquez avec la ligne Info-collecte :
418 835-8225



Lévis, ville de c_oopération

APPEL D'OFFRES

DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT

APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2016-55-82

Services professionnels en ingénierie pour la surveillance bureau et chantier du projet de réaménagement de l'intersection du boulevard Marie-Victorin et de la rue Jérôme-Demers

Description des services : La Ville de Lévis désire retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en ingénierie et plus particulièrement en infrastructures routières. Le mandat consiste uniquement en la surveillance des travaux (bureau et chantier). Le surveillant bureau devra travailler en collaboration étroite avec les concepteurs, le Service du génie de la Ville et avec le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ou tout autre professionnel, spécialiste ou expert le cas échéant.

Documents d'appel d'offres : Disponibles chez SÉAO (2)

Répondant unique pour toutes informations techniques ou administratives : Mme Pauline Demeule, conseillère en pratiques d'affaires et acquisitions tél. : 418 835-4937

Réception des soumissions : **avant 11 h**, heure en vigueur localement, **le 12 juillet 2016**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'exception de la période débutant le 1^{er} lundi de juin jusqu'à la fête du Travail qui est de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

La soumission doit être présentée par un prestataire de services ayant, sur le territoire de la Ville de Lévis, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Le soumissionnaire prestataire de services ou un de ses affiliés ne doivent pas être l'adjudicataire du contrat de préparation des plans et devis ou du contrat de travaux de construction portant en tout ou en partie sur le projet visé, tel qu'exigé au protocole d'entente entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et la Ville de Lévis.

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires) en faisant la demande par courriel à resultats.soumission@ville.levis.qc.ca. Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Le directeur de l'approvisionnement
Vincent Vu

Le 22 juin 2016

APPEL D'OFFRES

DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT

APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2016-50-85

PROJET : Réfection des rues Saint-Laurent et Louis-Fréchette phase I

Description des travaux : Réfection des rues Saint-Laurent et Louis-Fréchette phase I.

Documents d'appel d'offres : Disponibles sur SÉAO (2)

Répondant unique pour toutes informations techniques ou administratives : M. Steeve Ruel, tél. : 418 835-4943

Réception des soumissions : **avant 14 h**, heure en vigueur localement, **le 12 juillet 2016**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.

Visite des lieux : Aucune

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec), G6X 1C9. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'exception de la période débutant le 1^{er} lundi de juin jusqu'à la fête du Travail qui est de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les contrats de construction comportant une dépense de 250 000 \$ ou plus sont assujettis à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en faisant la demande par courriel à resultats.soumission@ville.levis.qc.ca. Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant celui de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

AVIS AUX SOUS-CONTRACTANTS

Ne peut être divulgué par un membre d'un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité, jusqu'à l'ouverture des soumissions, un renseignement permettant de connaître le nombre ou l'identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumissions, d'un document auquel elle renvoie ou d'un document additionnel qui y est lié.

Le directeur de l'approvisionnement
Vincent Vu

Le 22 juin 2016

AVIS PUBLIC

ARRONDISSEMENT DE DESJARDINS
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

La population est avisée qu'à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Desjardins qui aura lieu le **jeudi 14 juillet 2016, à 8 h**, au bureau d'arrondissement de Desjardins, sis au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, secteur Lévis, le conseil statuera sur les demandes suivantes :

Dérogation mineure visant à :

- Permettre aux 5865 à 5885, rue Saint-Laurent, Lévis, lot 2 435 654, l'installation de deux enseignes appliquées sur des marquises pour l'identification d'une habitation multifamiliale isolée, alors que l'article 248 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit une seule enseigne d'identification pour une habitation multifamiliale et que cette enseigne soit posée à plat sur le mur du bâtiment principal ;
- Permettre pour la Cité Desjardins, au 200, rue des Commandeurs, Lévis, lots 2 432 946, 4 411 578 et 4 426 957, aucun aménagement de case de stationnement hors rue réservée pour personnes handicapées (*type de cases disponibles à proximité du bâtiment principal visé sur un terrain adjacent soit au 150, rue des Commandeurs*) et pour les immeubles aux 95 et 100, rue des Commandeurs, Lévis, aux 6300 et 6500, boulevard Guillaume-Couture, Lévis ainsi qu'au 995, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis, lots 4 411 572, 4 426 954, 4 426 955, 2 432 936, 2 431 582, 3 374 521, 4 429 389 et 5 322 561, l'aménagement pour chacun des terrains en cause, d'un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue, réservées aux personnes handicapées, pour un espace de stationnement dont le nombre minimal de cases exigé correspond à 100 cases et plus, alors que l'article 93 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit un nombre minimal de trois cases de stationnement pour personnes handicapées pour tout espace de stationnement dont le nombre minimal de cases exigé correspond à 100 cases et plus ;
- Permettre au 12, rue Isabelle, Lévis, lot 2 360 034, l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée avec une marge de recul arrière minimale représentant 14% de la superficie du terrain, alors que l'article 18 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit une marge de recul arrière minimale représentant 30% de superficie du terrain pour ce type d'habitation ;
- Permettre au 26, rue des Laurentides, Lévis et au 30, rue Philippe-Boucher, Lévis, lot 3 020 093, une opération cadastrale visant la création de deux lots, soit les lots 5 888 105 et 5 888 104, identifiés au plan cadastral parcellaire préparé par Alain Carrier, arpenteur-géomètre, sous la minute 10611, daté du 14 mars 2016, dont :
 - au 30, rue Philippe-Boucher, partie du lot 3 020 093, soit le futur lot 5 888 104 susmentionné, un terrain pour une habitation unifamiliale isolée d'un étage, avec une profondeur de 12,62 mètres, une largeur de 7,43 mètres et une superficie de 109 mètres carrés, ainsi qu'une implantation pour ladite habitation avec des marges de recul latérales minimales de 0,59 et 1,15 mètre et une marge de recul arrière minimale de 1,12 mètre ;
 - au 26, rue des Laurentides, partie du lot 3 020 093, soit le futur lot 5 888 105 susmentionné, une implantation pour une habitation unifamiliale isolée avec une marge de recul latérale minimale de 1,67 mètre, une marge de recul arrière minimale de 1,84 mètre et sans distance entre une terrasse et la ligne arrière du terrain ;

alors que les articles 16, 18 et 158 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrivent, pour un terrain d'habitation unifamiliale isolée d'un étage, une profondeur minimale de 18,1 mètres, une largeur minimale de 10,4 mètres et une superficie de 188,24 mètres carrés, et pour une habitation unifamiliale isolée, des marges de recul latérales de 2 et 2,4 mètres et une marge de recul arrière minimale de 6 mètres, ainsi qu'une distance minimale de 0,3 mètre entre une terrasse et une ligne arrière.

Usage conditionnel visant à :

- Permettre au 589, chemin Saint-Roch, Lévis, lot 5 134 532, l'aménagement d'un logement additionnel au sous-sol de l'habitation unifamiliale isolée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur ces demandes.

Hélène Jomphe
Chef de service

Le 22 juin 2016

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le Projet de règlement RV-2016-15-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C202 véhicules automobiles à l'intérieur de la zone M0920, en bordure de la route Lagueux à proximité du chemin Petit-Saint-Jean, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Lors d'une séance tenue le 13 juin 2016, le conseil de la Ville a adopté le Projet de règlement RV-2016-15-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce Projet de règlement a pour objet d'autoriser spécifiquement l'usage C202 véhicules automobiles dans la zone M0920 et de prévoir des normes applicables à cet usage.

Ce Projet de règlement concerne la zone M0920 située dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon et illustrées par le croquis dans la page suivante.

« Voir le croquis de la zone M0920 »

Ce Projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement aura lieu le 5 juillet 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, soit la salle multifonctionnelle de la Bibliothèque Albert-Rousseau, située au 711, avenue Albert-Rousseau, Lévis.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le président du conseil de l'arrondissement ou un autre membre du conseil de l'arrondissement désigné par le président, expliquera ce Projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Il identifiera également les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues au Projet de règlement et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Ce Projet de règlement et le croquis illustrant la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, au bureau de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, situé au 1240, chemin Filteau, Lévis, et au bureau de la Direction de l'uranisme situé au 996, rue de la Concorde, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

La greffière par intérim
Marlyne Turgeon, avocate

Le 15 juin 2016

AVIS PUBLIC

AVIS SUR LA CONFORMITÉ
DU RÈGLEMENT RV-2016-15-50

Le 13 juin 2016, le conseil de la Ville a adopté le règlement suivant :

Règlement RV-2016-15-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Ce règlement a pour objet :

- de créer les zones H2640 et H2644 à même les zones H2641 et H2642 qui sont supprimées et de prévoir les usages autorisés dans ces nouvelles zones et des normes relatives aux terrains, aux bâtiments principaux et aux marges de recul applicables à ces usages;
- d'exiger l'aménagement d'un écran tampon dans la zone H2640;
- de modifier le nombre minimal de cases de stationnement pour la zone H2644.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Lévis peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la Ville à l'égard de ce règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les soixante jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

La greffière par intérim
Marlyne Turgeon, avocate

Le 14 juin 2016

AVIS PUBLIC

AVIS SUR LA CONFORMITÉ
DU RÈGLEMENT RV-2016-15-52

Le 13 juin 2016, le conseil de la Ville a adopté le règlement suivant :

Règlement RV-2016-15-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Ce règlement a pour objet d'autoriser spécifiquement, dans la zone C2512, le commerce au détail de véhicules récréatifs, de limiter le nombre d'endroits destinés à un tel usage à un seul endroit, d'interdire l'entreposage de ces véhicules en cour avant et de prévoir des normes applicables à cet usage.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Lévis peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la Ville à l'égard de ce règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les soixante jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

La greffière par intérim
Marlyne Turgeon, avocate

Le 14 juin 2016

AVIS PUBLIC

AVIS SUR LA CONFORMITÉ
DU RÈGLEMENT RV-2016-15-79

Le 13 juin 2016, le conseil de la Ville a adopté le règlement suivant :

Règlement RV-2016-15-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Ce règlement a pour objet de créer la zone C1412 à même les zones C1408 et C1409 qui seront supprimées et à même une partie de la zone C1407, d'autoriser l'usage C113 dans cette zone et de prévoir des normes applicables à cette classe d'usages.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Lévis peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

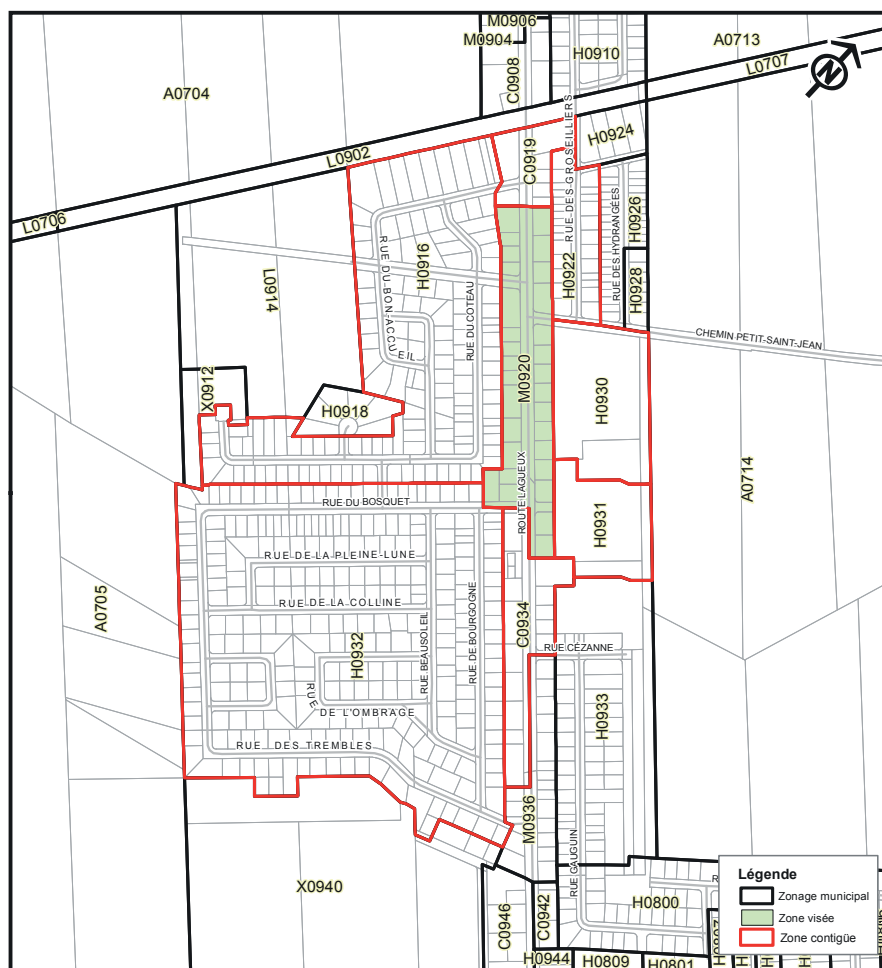
Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la Ville à l'égard de ce règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les soixante jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

La greffière par intérim
Marlyne Turgeon, avocate

Le 14 juin 2016



Croquis de la zone M0920 - RV-2016-15-95

Les cartes de localisation mentionnées pour certains avis publics peuvent être consultées en téléchargeant la version électronique du Cahier municipal et avis publics du site Internet de la Ville de Lévis, à l'adresse ville.levis.qc.ca.

Il reste 87 lignes